

L'État élabore actuellement un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur le bassin versant du Giessen

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, à la protection et à la sauvegarde des biens et des vies humaines. Il est élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin).

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du bassin versant du Giessen. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI

1

De 2011 à aujourd'hui
L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1% de se produire chaque année.

La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.

2

Fin 2018
Première présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et présentation des aléas au public.

Début 2019

Élaboration du projet du PPRI : identification des enjeux impactés par les risques inondation, rédaction du projet de règlement d'urbanisation et de construction.

3

Concertation : elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

4

Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral, d'approbation et mise en œuvre du PPRI : il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée aux documents d'urbanisme et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

5

La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT67) présentera la démarche du futur PPRI et la nouvelle connaissance de l'aléa inondation lors de 2 réunions publiques d'information et d'échanges :

■ **Le 03 décembre 2018 à VILLÉ, de 19h à 21h :**

MJC Le Vivarium
53, route de Basseberg, 67220 Villé

Pour les communes de Albé, Basseberg, Breitenau, Breitenbach, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Steige, Thanville, Triembach, Urbels, Villé

■ **Le 11 décembre 2018 à CHÂTENOIS, de 19h à 21h :**

Espace Les Tisserands
4, Parvis Charles Louis Marchal, 67730 Châtenois

Pour les communes de Châtenois, Kintzheim, La Vancelle, Scherwiller